

Modalités de réalisation de la thèse :

- La durée de la thèse est fixée à 3 ans à temps plein. Pour les professionnels, une inscription à mi-temps est possible donnant droit à jusqu'à 6 inscriptions.
- A l'UPS, la dérogation pour l'inscription au-delà de la troisième année à temps-plein est accordée par le chef d'établissement sur proposition du directeur de l'école doctorale et après avis du directeur de thèse et de la Commission des Thèses CLESCO-UPS, sur demande motivée du candidat.
- Des réinscriptions au-delà de la 4^{ème} année sont difficilement envisageables.
- Le doctorant doit justifier d'un revenu à concurrence de 1200€ jusqu'à la date d'envoi de la thèse aux rapporteurs.

Formalités préalables à la soutenance de la thèse :

La Commission des Thèses CLESCO-UPS (CdT) se réunit deux fois pour évaluer et valider les demandes de soutenances. Bien que les demandes soient dématérialisées par ADUM, la CdT travaille sur un dossier de thèse plus complet qui doit être transmis sous forme numérique au Président de la CdT **avant le vendredi midi précédant la réunion de la CdT** (tous les 1^{ers} lundis du mois) (pour les détails, cf. document « Documents à fournir »). **Tout dossier incomplet ou parvenu hors délais ne sera pas examiné par la commission.**

1^{ère} réunion :

- Examen de la recevabilité de la thèse selon les critères suivants :
 - 1 article accepté en premier auteur dans une revue internationale à comité de lecture
 - formation doctorale achevée (100 h minimum selon la répartition en vigueur à l'ED CLECO).
- La thèse est rédigée en français. Elle peut être rédigée entièrement en anglais par dérogation du président de l'Université Paul Sabatier, avec les mêmes exigences qu'une thèse en français. La dérogation est à demander par le directeur de thèse et doit être obtenue avant la seconde réunion.
 - *Thèse sur articles* : 3 articles minimum, dont un accepté et deux soumis, remplacent toute la partie empirique du document. Une introduction (exposé de la thèse) et une conclusion (défense, discussion et mise en perspective de la thèse) sont indispensables et doivent compter respectivement 50 et 20 pages minimum. Deux pages de présentation en français doivent introduire chaque article.
 - *Note pour la thèse en anglais* : un long résumé d'une vingtaine de pages en français est demandé.
- Examen du choix des rapporteurs parmi 3 propositions de personnalités avec HDR, hors site toulousain et sans publication commune avec le candidat. La CdT choisit 2 rapporteurs ou 3 dans certains cas (présence d'un industriel par exemple).
- La CdT vérifie le choix de la spécialité et le titre de la thèse qui doit être explicite et pas trop long.
- Le Président de la CdT envoie une lettre aux rapporteurs leur demandant de lui retourner les rapports dans la semaine précédant la réunion suivante de la commission. Le candidat fait parvenir un exemplaire de la thèse à chaque rapporteur.

2ème réunion : (2 semaines au minimum avant la soutenance)

- Examen des rapports : les rapports sont lus en séance. La décision est prise d'autoriser ou non la soutenance.
- Validation du jury selon critères exposés dans la partie « Soutenance ».
- Validation de la date et de l'heure de soutenance qui doivent être précisées.
- Le Président de la CdT avise le directeur de thèse de la décision de la commission et lui transmet copie des rapports de thèse.

Formalités administratives relatives à la soutenance :

- Le Président de la CdT CLESCO-UPS fait parvenir l'avis de la commission, les rapports et la composition du jury au service du troisième cycle qui, après vérification de la conformité du jury, transmet au Président de l'UPS pour signature et publication de l'autorisation de soutenance. Ces documents sont à transmettre 2 semaines avant la date de soutenance (délai de signature de 10 jours, courrier interne, publicité officielle).
 - *Remarque* : Avant tout dépôt d'autorisation de soutenance, le doctorant doit avoir procédé à son inscription administrative pour l'année en cours, à moins que la soutenance ne se fasse avant la fin de l'année civile.
- Le Président de la CdT envoie la convocation aux membres du jury.

Soutenance :

- La soutenance est publique et a lieu obligatoirement dans les locaux de l'Université Paul Sabatier, sauf dérogation spécifique du Président de l'Etablissement à demander.
- Composition du jury :
 - Le nombre des membres du jury est compris entre 4 et 8 dont au moins pour moitié de personnalités françaises ou étrangères extérieures à Midi-Pyrénées toulousain et pour moitié de rang A.
 - Le jury doit tendre à la parité homme-femme (au moins un membre féminin).
 - Le jury doit obligatoirement comprendre au moins un Professeur de l'UPS ou assimilé.
 - Le directeur de thèse peut ne pas faire partie du jury.
 - Le directeur de thèse ne participe pas à la décision du jury, mais seulement à la soutenance et délibération.
- Aucune mention n'est délivrée
- Les procès-verbaux de séances, à savoir deux feuilles d'émargement, le rapport de soutenance et l'avis de reproduction, est à demander par l'étudiant auprès de la Scolarité 3^{ème} cycle de l'UPS au moins la veille de la soutenance. Il est remis au jury et sera rempli par le Président du jury. Une fois rempli et signé, il sera retourné au secrétariat du 3^{ème} cycle de l'UPS.